

info'com-Cgt

SALARIÉS DES CENTRES ÉDITORIAUX DE LA PRESSE

Plan social

Respect des individus, exigence de solidarité !

L'accord sur le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) de Bayard Presse a été signé par toutes les organisations syndicales le 27 juin dernier . Le suivi de sa mise en œuvre s'est exercé, à raison d'une réunion hebdomadaire (en moyenne), tout l'été. Un premier bilan est dès aujourd'hui possible, même si une dizaine de personnes, sur les trente-cinq concernées par le plan (suppression ou réduction de leur poste de travail), restent encore « en attente » d'une solution solide, voire définitive.

Précisons d'emblée que sur cette dizaine de personnes (à l'heure où nous écrivons : 13 septembre), trois sont actuellement en congés longs, trois sont d'ores et déjà en « mission » sur de nouveaux postes de travail et au moins quatre refusent tout reclassement, même lorsque la proposition faite par la direction (c'est, en réalité, systématiquement le cas) garantit tous les fondamentaux du contrat de travail : salaire, temps et lieu de travail, statut.

Certes, sur deux cas, la proposition de reclassement entraînait une déqualification, dans l'immédiat, mais celle-ci n'était pas forcément définitive, puisque, jusqu'au 31 décembre 2008, tous les salariés reclassés auront une priorité rigoureuse d'embauche sur les postes qui seront alors créés ou libérés et qui leur permettront de retrouver, au plus près, leur précédente situation sociale.

Restent donc quatre personnes pour lesquelles les propositions de reclassement sont imminentes, si elles ne sont pas déjà faites au moment où nous rédigeons de premier bilan. Dans l'absolu, leur licenciement n'est pas envisagé. Car, et c'est fondamental, la direction a tenu son engagement de principe, tel que nous l'avons longuement et fortement négocié et tel que nous l'avons affiché, en AG et dans le précédent *Canard du CE*, en juin dernier : « Du reclassement, rien que du reclassement ! »

En avril (*Canard du CE*), la CGT exprimait déjà sa détermination, et aussi sa confiance, en ces termes : « *Pour finir, et c'est peut-être l'essentiel, nous avons entendu dans les propos de la direction (...) que les « réductions du nombre de postes s'appuieront sur les demandes de mobilité ou les départs liés à la pyramide des âges », qu'elle faisait « un effort maximum pour sauvegarder les postes et privilégier les reclassements internes » et qu'« aucun licenciement non volontaire ne sera imposé »* ». De notre point de vue, ces engagements ont été tenus et c'est une validation importante du paritarisme authentique que nous faisons vivre en négociation, en CE, au CHSCT, en Comité de groupe et en réunions de DP.

D'un point de vue moins institutionnel, la CGT peut témoigner que tous les problèmes individuels qu'elle a eu à connaître et, en général, à porter, ont été

toujours réglés de façon respectueuse, voire précautionneuse, par la DRH. Quand cela était demandé, les délais de réflexion ont été raisonnablement allongés, des propositions supplémentaires par rapport à celles instituées par l'accord du 27 juin ont été faites. Cependant, dans un nombre heureusement réduit de cas, nous avons constaté que certain(e)s salarié(e)s, virtuoses de la calculette, ont choisi le licenciement plutôt que le reclassement sur des postes pourtant très intéressants et valorisants... La CGT a regretté publiquement ce qu'elle a perçu, parfois, comme étant un défaut d'esprit de responsabilité et de solidarité vis-à-vis de la collectivité (le sentiment est unanime au sein de la section Bayard) et, en particulier, vis-à-vis de celles et ceux qui ont consacré de très nombreuses heures à obtenir une véritable sauvegarde de *tous* les emplois.

Réfractaires, pour notre part, au syndicalisme transcendant ou « à coups de marteau », adeptes, en revanche, de l'association des bonnes volontés, nous saisissons l'occasion pour dire que notre conception de la solidarité est résolument individualiste, mais qu'elle rejette l'égoïsme. Durkheim, en pleine affaire Dreyfus, définissait on ne peut mieux cet individualisme *solidariste* dont il fut l'un des premiers promoteurs et auquel nous adhérons : « *Il a pour ressort, non l'égoïsme, mais la sympathie pour tout ce qui est homme, une pitié plus large pour toutes les douleurs, pour toutes les misères humaines, un plus ardent besoin de les combattre et de les adoucir, une plus grande soif de justice. N'y a-t-il pas là de quoi faire communier toutes les bonnes volontés ?* » (« L'individualisme et les intellectuels », *Revue bleue, politique et littéraire*, juillet 1898).

Un nouveau site internet

www.cgtbayard.org

Le premier site internet de la section CGT de Bayard a été mis en ligne au printemps 2000. Certes, le temps passe, la technique progresse, les goûts changent..., mais l'esprit demeure. En juin 2000, nous donnions ainsi la ligne éditoriale de ce premier site : « Publier les informations que nous jugeons importantes pour les salariés de notre entreprise, en veillant, comme nous l'avons toujours fait, au respect des règles légales et déontologiques qui valent pour toute publication, quel que soit son support. » Cette déclaration de principe reste parfaitement valable.

Adoptant la forme fonctionnelle du **blog**, notre nouveau site est structuré très soûplement selon les entrées multiples des « catégories » et des « tags ».

Catégories : Nos principes. Qui sommes-nous ? Vos droits. Négociations. Actualités Groupe Bayard. Actualités CGT Information et Communication.

Tags : BAYARD. Citoyenneté. Clause de conscience. Convergence numérique. Dialogue social. Droits. Démocratie. FILPAC-CGT. Formation. Humanité. Info'Com-CGT. Journalistes. Liberté d'informer. Paritarisme. Pluralisme. Précarité. Section. Solidarité. Syndicalisme. Sécurité sociale professionnelle.

Bonne navigation !

Bien entendu, vos **commentaires** sont attendus !

Négociations ?

Interview de Bernard Thibault dans *La Croix*

11 septembre 2007

Pour le secrétaire général de la CGT, la réforme annoncée des régimes spéciaux de retraites risque de « provoquer du sport et pas seulement dans les stades de rugby ». Dans cet entretien, Bernard Thibault aborde également les nombreux dossiers à l'ordre du jour de cette rentrée sociale.

François Fillon estime que la réforme des régimes spéciaux est prête. Êtes-vous prêt à négocier sur ce dossier ?

Bernard Thibault : J'ai rappelé hier au ministre du travail Xavier Bertrand que si le gouvernement continuait à procéder ainsi, par le fait accompli et par des déclarations contradictoires, il risque d'y avoir du sport et pas seulement dans les stades de rugby. Les régimes spéciaux sont le résultat de luttes sociales et d'**accords d'entreprise**, leur remise en cause unilatérale se heurterait à des réactions.

Faut-il, selon vous, séparer ce dossier de la renégociation de la réforme des retraites de 2003 qui doit avoir lieu courant 2008 ?

Nous devons obtenir une remise à plat de la situation générale des retraites, tant sont graves les conséquences des réformes passées pour les retraités. La logique d'augmentation de la durée de cotisation a fait des dégâts sur le montant des pensions, notamment pour les femmes. On veut encore culpabiliser les salariés du privé alors que ce sont eux qui contribuent à financer les retraites pour d'autres régimes : agriculteurs, commerçants et artisans... Pour nous, la priorité, c'est donc de **conforter le droit au départ à 60 ans**, car on ne peut plus raisonner comme à une époque où on commençait à travailler tôt, où le chômage était bas. Il est d'ailleurs surprenant de voir le Medef réclamer la retraite à 62 ans alors que ce sont les entreprises qui renvoient les salariés bien avant 60 ans lorsqu'elles licencient. Il faut, au contraire, reconnaître les **carrières pénibles** par départ anticipé, négocier le surplus de financement nécessaire des retraites, ce qui représente 3 % du PIB d'ici 2020. C'est possible.

Service minimum, réduction d'effectifs chez les fonctionnaires... de nombreux sujets qui auraient, autrefois, provoqué de vives réactions syndicales sont aujourd'hui discutés sans rencontrer de forte opposition. Comment expliquer cette prudence ?

Vous savez, nous sommes dans les tout premiers jours de la rentrée, et chaque année, les mobilisations viennent plus tard. Cela se prépare, plusieurs processus unitaires sont en cours, à la SNCF, chez Suez et GDF, ou chez les fonctionnaires. Car si le chef de l'État bénéficie de la légitimité électorale, cela ne lui donne pas un blanc-seing sur tout ce qu'il entreprend. Ainsi, des désaccords apparaissent sur le **pouvoir d'achat**, les **franchises médicales** ou la **TVA sociale**. La personnalisation accrue du pouvoir entraîne les syndicats de salariés devant le fait accompli. Je pense aux franchises médicales, annoncées sans concertation le 31 juillet, à l'extension du **travail le dimanche** ou à la **dépénalisation du droit des affaires** annoncée à la réunion du Medef afin d'alléger les sanctions des patrons fraudeurs, alors même qu'on culpabilise les chômeurs. Il y a là deux poids deux mesures, il faut que les salariés s'en rendent compte. Nous avons le devoir de leur dire : « Intervenez, montrez le bout de votre nez, sinon votre situation va se dégrader rapidement et dans bien des domaines. »

Une négociation s'est ouverte vendredi sur le contrat de travail. Le chef de l'État s'étant déjà déclaré favorable au licenciement par consentement mutuel, ne craignez-vous pas que les jeux soient faits ?

Le président de la République prend fait et cause pour une proposition patronale dont les syndicats ne veulent pas et il nous dit de conclure un accord pour des **licenciements plus souples pour les employeurs**, sinon il aura recours à la loi. À quoi cela sert-il, dans ces conditions, de négocier, si on ne respecte pas l'indépendance des syndicats ? Nous avons le devoir de ne pas être naïfs : le Medef, dont la tendance naturelle est de considérer que tout droit social est un boulet, bénéficie d'un soutien au plus haut niveau de l'État.

Vous êtes opposé à la franchise médicale. Que propose la CGT ?

Le principe de la Sécurité sociale, c'est que chacun y contribue selon ses revenus et chacun en bénéficie selon ses besoins. La franchise remet en cause ce principe puisque plus on est malade plus on paie. **Les plus modestes seront doublement pénalisés.** Les dépenses de santé vont progresser, c'est inéluctable. La question n'est donc pas de faire des économies, même si on ne fuit pas le débat, mais de savoir comment répartir le nouvel effort financier dans le pays. Nous pensons que les cotisations ne doivent plus reposer sur la seule masse salariale, mais sur la valeur ajoutée produite par les entreprises qui comprend les revenus financiers. Nous manifesterons à Paris le 13 octobre.

Propos recueillis par Nathalie Birchém et Jean-Claude Bourbon.

www.cgtbodyard.org

**Si vous souhaitez nous rejoindre et adhérer,
contactez l'une ou l'un de vos élu(e)s et représentant(e)s CGT**

Délégué syndical et représentant syndical au CE : Antoine Peillon, poste 69 84

**Déléguées au CE et déléguées du personnel : Myriam Beudet, poste 69 36
(secrétaire adjointe du CE, responsable de la commission Loisirs) ; Patricia Soussan,
poste 69 06**

Elu au CHSCT : Jacques Le Corre, poste 62 92

**Elues au Comité de groupe : Myriam Beudet, poste 69 36 ; Patricia Soussan,
poste 69 06 ; Sabine Rousselet (secrétaire adjointe du Comité de groupe, MILAN)**

Représentante syndicale au Comité de groupe : Monique Torzo, poste 58 41

**Représentante d'Info'Com-CGT à la commission paritaire sur le
déménagement : Isabelle Certoux, poste 58 92**

**Représentante d'Info'Com-CGT à la commission paritaire sur l'égalité hommes /
femmes : Aurore Descateaux, poste 48 02**